

*Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire*

DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS

**Avis d'Appel d'Offres international (AAOI)**

**AAOI N° 10/CPMP//MHUAT/2023**

**Pour la construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à**

**Nouakchott.**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du PPM du MHUAT (actualisation n°2) paru dans le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr).

2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N°10//CPMP/MHUAT/2023.

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer la **Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM)** à Nouakchott dans un dans un délai ne dépassant pas **18 mois**.

3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de Construction de l'Institut Supérieur Numérique (SUP-NUM) à Nouakchott

4. Le présent appel d'offres est un appel d'offres national ouvert en un seul lot ;

5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres ;

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la DBEP du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble R+9 route Soukouk 5ème étage, à Nouakchott, ou par une lettre adressée à l'E-mail suivant : **cmdhuat@gmail.com**, a et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres pendant les heures ouvrables ;

7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAOI comme suit :

Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen de travaux, certifié par un expert-comptable agréé ou confirmé à travers des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrage, durant les trois dernières années, d'un montant équivalent à : **50 000 000 MRU Ou son équivalent en monnaies librement convertibles.**

En cas de groupement, le chef de file doit répondre à 50 % de ce critère.

- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins deux (02) projets de nature, de complexité technique similaire avec **une valeur minimum de 80 000 000 MRU durant les dix (10) dernières années.** Les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public, parapublic ou une institution reconnue, ne seront pas prises en considération. Ces attestations établies en arabe ou français, le cas échéant une traduction légalisée, doivent être accompagnées des pages de garde des contrats et/ou PV de réception.

En cas de groupement, le chef de file doit répondre à **50 % de ce critère.**

- Disposer du personnel et du matériel nécessaires pour l'exécution des travaux (voir critères de qualification)
- Fournir une attestation bancaire justifiant que le candidat dispose d'une capacité d'autofinancement pour ce marché de **30 000 000 MRU Ou son équivalent en monnaies librement convertibles.**
- Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :
  - Les entreprises qui ont eu des projets résiliés avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les deux dernières années.
  - Les entreprises qui ont des projets avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture ;
  - Les entreprises qui ont des marchés en cours d'exécution, le jour de lancement du présent DAO, avec le département dépassant le nombre de deux marchés.

Pour les soumissionnaires étrangers en seul ou en consortium :

- ✓ Doivent être représentées dans leurs offres par le directeur de la société, une procuration de délégation de pouvoir de signature à une autre personne ne sera pas autorisée,
- ✓ Doit avoir, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement,
- ✓ Fournir l'attestation de non faillite, daté de moins de 06 mois, et le registre de commerce,

- ✓ Les contacts des bénéficiaires délivrant les attestations de services faits devront être fournies dans leurs offres.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : la du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du Gouvernement, Immeuble R+9 route soukoug 5ème étage, à Nouakchott, contre un paiement non remboursable de **30 000 MRU** versées dans un compte au trésor public. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.

9. Les offres devront être rédigées en langue **arabe** ou **française** devront être déposées à l'adresse suivante : **Commission des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire – KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : [cmdhuat@gmail.com](mailto:cmdhuat@gmail.com)** Nouakchott, Mauritanie au plus tard le **15 mai 2023 à 12 heures** TU. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, le **15 mai 2023 à 12** TU, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, à l'adresse : à Monsieur le président de la CPMP **-MHUAT**), **KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : [cmdhuat@gmail.com](mailto:cmdhuat@gmail.com)** Nouakchott, Mauritanie..

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle figurés dans les formulaires de qualification , d'un montant de **130 0 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valables 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres, délivrée ou certifiée par une banque primaire installée ou agréée en Mauritanie.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Signature :

---

Le Secrétaire Général